

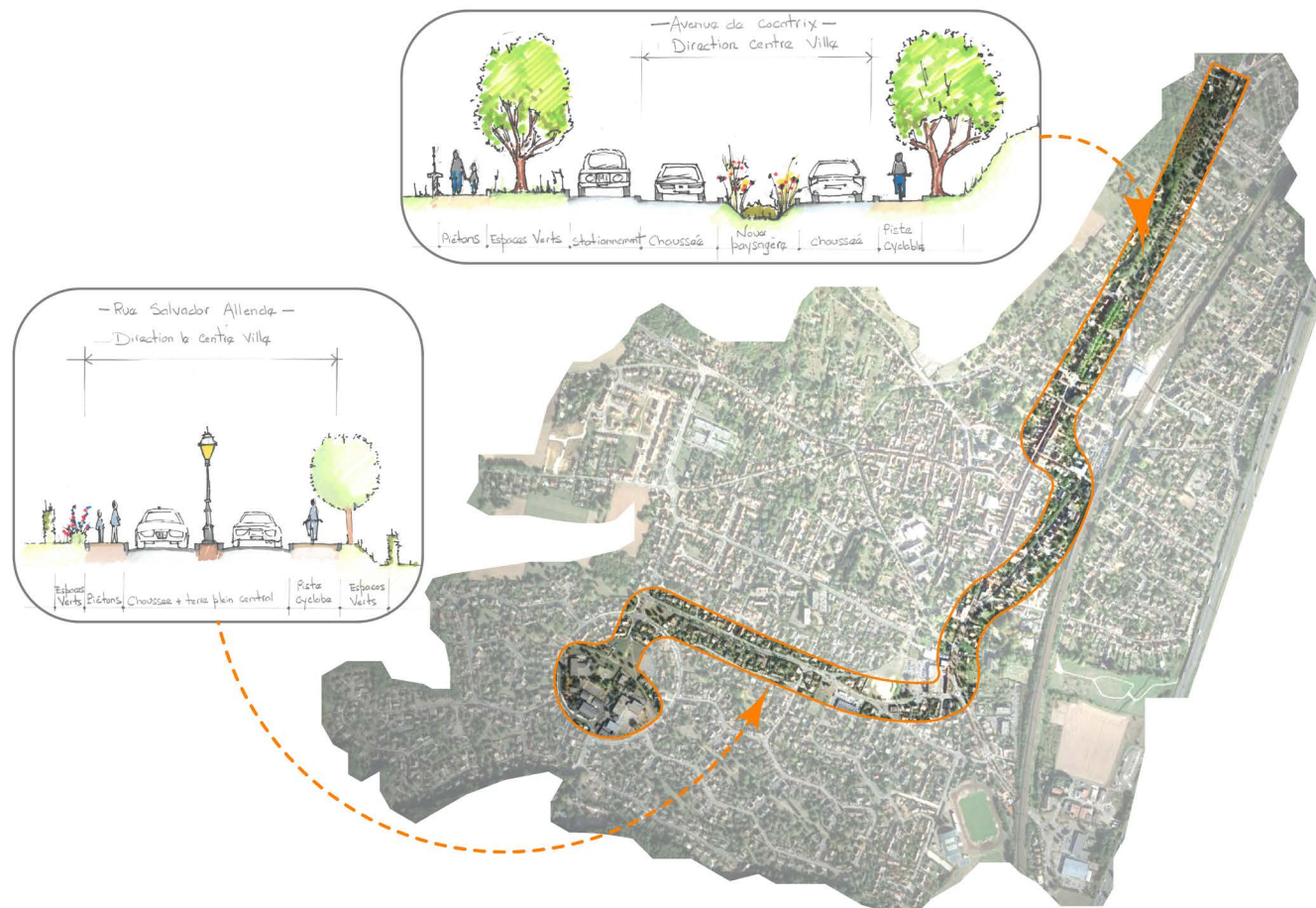
Etréchy, une ville préservée, authentique et durable

Etréchy n'est plus la petite ville à la campagne de 1800 âmes de la fin du 19^e siècle. Entre 1968 et 1975, la ville est passée de 2800 à 5200 habitants par la construction de nombreux lotissements. S'inscrivant pleinement dans la grande couronne parisienne, notre ville compte aujourd'hui plus de 6500 habitants et conserve tous les atouts d'une ville dynamique et les qualités d'une ville calme et rurale.

Notre volonté est de pérenniser notre cadre de vie, valoriser notre patrimoine existant et accompagner les évolutions sociétales afin qu'Etréchy reste cette ville où il fait bon vivre.

Urbanisation

- Maîtriser l'urbanisation de notre ville afin de retrouver un bon équilibre démographique. Nous ne laisserons pas aux promoteurs la maîtrise totale des projets à réaliser. Nous nous assurerons que les projets proposés soient parfaitement maîtrisés en termes d'architecture, de densification et de l'environnement paysagé.
- Revoir le plan local d'urbanisme (PLU) afin de préserver par exemple les anciens quartiers et lotissements des découpages et constructions en seconde ligne.
- Etudes sur le désenclavement du Vintué. Ce désenclavement apparaît de plus en plus nécessaire. Cela permettrait de désengorger le centre-ville et de fluidifier les rues du Vintué.
- Proposer de réinstaurer le règlement intérieur des lotissements.
- Redéfinition des accès « Personnes à Mobilité Réduite » dans la ville par la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).
- Etudier la possibilité de construire un parking sur plusieurs niveaux derrière la mairie. Le stationnement en centre-ville est un véritable sujet qu'il faut être en mesure de régler sur les prochaines années.
- Conservation de notre patrimoine historique classé.
- Définition d'un véritable axe « Cocatrix - Centre Ville Roussay » de piste cyclable par la redéfinition de l'Avenue de Cocatrix et de la rue Salvador Allende.
- Sécuriser l'axe Etréchy - Chamarande.



Travaux

Aujourd'hui, une partie des travaux est de la compétence de la communauté de commune Entre Juine et Renarde. Ainsi, ce que nous proposons devra bien évidemment se faire en collaboration avec la CCEJR, notamment sur la compétence voirie.

- Rénovation et sécurisation de nos principaux axes, des petites rues, des passages piétons et des trottoirs.
- Reprendre le projet de rénovation de la place de l'église qui ne pourra exclure les rues avoisinantes.
- Etablir un plan pluriannuel des travaux inexistant aujourd'hui afin de mieux anticiper les projets de demain.
- Pour les travaux en dessous des seuils des marchés publics, établir de façon systématique la règle des 3 devis (minimum) en consultant les entreprises locales et en veillant à ne pas sélectionner toujours les mêmes.
- Renforcer l'éclairage pour les piétons par un système de détection pour réduire et réguler les consommations électriques avec le concours de la CCEJR.
- Désamiantage et réhabilitation des services techniques en vue d'accueillir les associations dans ce nouvel espace. Les services techniques déménageront dans un nouvel espace dédié.
- Réaliser des trottoirs et remettre en état les routes le nécessitant dans les hameaux oubliés de Fontaineliveau et Vaucelas.
- Parc de la Juine : remise en état du parcours sportif et redéfinition de cet espace de vie.
- Réhabilitation et rénovation énergétiques des bâtiments communaux répondant aux besoins.
- Création d'une fiche d'identité et de suivi par bâtiment communal afin de les recenser et d'engager des travaux prioritaires nécessaires à leur durabilité et leur bon usage.
- Revoir le stationnement Avenue du Général Leclerc côté pair, ainsi qu'une liaison douce.
- Création d'une cloison amovible afin d'augmenter la capacité d'accueil de la salle des mariages quand cela est nécessaire.



Environnement Ecologie

- Préserver et valoriser nos espaces verts, en maîtrisant les choix d'implantation et de destination des nouvelles constructions.
- Instaurer un plan de sauvegarde par quartier de nos espaces verts qui entourent nos constructions et contribuent ainsi au bon équilibre entre construction et végétation. Citons comme exemple les espaces verts du Roussay qui représentent une superficie de 8,22 hectares.
- Mettre en place une politique de protection de l'environnement et de la biodiversité (récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, plantation d'arbres fruitiers, imposer aux lotisseurs des bassins pensés pour y promouvoir un écosystème, des ruches, ...).
- Aménager tous les espaces en friche par un traitement paysagé de qualité étudié par des paysagistes hautement qualifiés.
- Santé environnementale : défendre notre ville pour que les flux d'avions n'augmentent pas les couloirs aériens.
- Renforcer le nombre de poubelles en extérieur dans les endroits les plus empruntés ainsi que la distribution de sacs poubelles pour les déjections canines.



L'illustration ci-dessus vous donne un aperçu d'un des bâtiments communaux de demain, dans sa rénovation, pour une meilleure intégration dans son environnement proche.